tions. On a de lui : *Leçons de géographie ancienne* (1819) ; *Atlas avec et sans cartes muettes, pour servir aux leçons de géographie ancienne* (1820) ; *Prééminence des lois religieuses sur les lois civiles* ou *Essai philosophique sur leurs rapports avec la naissance, le mariage et le décès* (Lyon, 1824, in-8°) ; *Leçons d'arithmétique*, d'après la méthode analytique de l'abbé Gaultier (1836, 2e édit.) ; *Histoire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie* (1838, in-4°) ; *Leçons comparées de géographie ancienne, du moyen âge et des temps modernes* (1843, 2 vol. in-18), etc. — Son fils, M. Octave Ducros (de Sixt), est auteur de plusieurs recueils de poésies, intitulés : *Contemplations poétiques et religieuses* (1844) ; *Prières et souvenirs* (1853) ; *Prières de mai, poésies de la Vierge* (1856) ; *Heures de recueillement* (1860), et dans lesquels le pieux poëte n'échappe pas toujours à la platitude traditionnelle des faiseurs de cantiques. — Le frère de ce dernier, M. Ducros (de Sixt), né en 1803, suivit les cours de la Faculté de médecine de Paris, reçut, en 1834, le diplôme de docteur et fut attaché au Théâtre-Italien. On lui doit : *Guide pratique des maladies syphilitiques* (1843, in-12) ; *Notice sur le docteur Fodéré* (1848) ; *Traité des maladies de la voix*.

DUCROT (Lazare), jurisconsulte français, né à Auxerre. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a publié : *Traité des aides, tailles et gabelles* (Paris, 1627, in-8°) ; le *Vrai style du conseil privé du roi, de la cour, du parlement, etc.* (Paris, 1627, in-8°).

DUCROT, général de division, né dans le département de la Nièvre, pays qu'il représente aujourd'hui (1871) à l'Assemblée nationale.

Le *Grand Dictionnaire*, qui a inscrit sur son titre même cette épigraphe : « *La vérité, toute la vérité, rien que la vérité*, » et qui veut rester fidèle à ce drapeau, croit qu'il est de son devoir de n'entrer dans aucun détail au sujet de la personnalité dont il s'agit. Certainement, tout sera élucidé quand nous en arriverons à la dernière page ; et là seulement, dans notre Supplément, il nous sera permis de juger en toute connaissance de cause des hommes et des choses.

L'histoire ne saurait se photographier et ce n'est que longtemps après son immortelle retraite que Xénophon conçut l'idée d'écrire l'*Anabase*.

DUCTILE adj. (du-kti-le — lat. *ductilis*, de *ducere*, conduire, tirer). Qui peut être battu, étendu, tiré, allongé sans se rompre : *Tous les métaux sont plus ou moins* DUCTILES. *Le verre est très-*DUCTILE *quand on l'échauffe à un certain degré.* (Acad.) *Toutes les matières ne sont* DUCTILES *et ne communiquent de la ductilité aux autres corps que parce qu'elles contiennent des acides.* (Buff.) *L'or est le plus* DUCTILE *des métaux.* (Rion.)

Le lin sur les fuseaux arrondi sous les doigts,
La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits
N'ont point le fin tissu que sa main ouvrière
Donne à l'airain *ductile* ourdi par la filière.
DESAINTANGE.

— Fig. Souple, maniable : *Caractère* DUCTILE. *L'homme est trop flexible, trop* DUCTILE, *pour n'avoir qu'une seule loi, à la manière des brutes.* (Virey.)

DUCTILIMÈTRE s. m. (du-kti-li-mè-tre — du lat. *ductilis*, ductile, et du gr. *metron*, mesure). Marteau qui sert à évaluer la ductilité des métaux.

DUCTILITÉ s. f. (du-kti-li-té — rad. *ductile*). Physiq. Propriété des corps qui peuvent être battus, étendus, tirés, allongés sans se rompre : *La* DUCTILITÉ *de l'or. La* DUCTILITÉ *de la gomme, du verre. L'or perd aussi sa* DUCTILITÉ *par la percussion.* (Buff.) *L'étain diminue la* DUCTILITÉ *du cuivre.* (Buff.) *La plus ou moins grande* DUCTILITÉ *semble dépendre de la plus ou moins grande adhésion des parties dans chaque métal.* (Buff.)

— Fig. Facilité d'esprit, souplesse, caractère de ce qui est maniable : *Notre nature intellectuelle doit, en grande partie, son étendue à sa docilité, ou plutôt à sa molle* DUCTILITÉ *dès l'enfance.* (Virey.) *La lecture des Pères de l'Eglise donne au raisonnement une souplesse, une* DUCTILITÉ *dont ils possèdent seuls le secret.* (G. Planche.) *La pièce, dans des mains moins habiles à donner de la* DUCTILITÉ *à un sujet, n'eût guère fourni qu'un vaudeville en deux actes.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Parmi les corps ductiles, quelques-uns, comme la cire, l'argile, etc., n'ont besoin que de faibles efforts pour changer de formes ; d'autres, comme le verre, les résines, demandent, en outre, l'action de la chaleur. Enfin, pour repousser les métaux, les étirer ou les disposer en lames, on emploie des moyens très-énergiques, le marteau, la filière, le laminoir.

La plupart des métaux sont ductiles à chaud et à froid ; toutefois, ils le sont beaucoup moins à froid. Le passage à la filière les rend durs et cassants ; pour leur faire reprendre leur ténacité et leur *ductilité* premières, on est obligé de les faire recuire.

Voici la liste, dans l'ordre de leur *ductilité* des principaux métaux malléables : platine or, argent, fer, étain, cuivre, plomb, zinc, nickel ; l'antimoine, le bismuth et l'arsenic ne sont pas ductiles.

La grande *ductilité* du platine a permis à Wollaston de tirer de ce métal des fils ayant $\frac{1}{1200}$ de millimètre de diamètre. Voici la méthode qu'il employait pour arriver à ce résultat. Il prenait un fil de platine de $\frac{1}{4}$ de millimètre de diamètre, qu'il enveloppait d'une feuille d'argent ayant 0m,005 d'épaisseur ; il passait le fil ainsi recouvert à la filière et l'allongeait autant qu'il était possible sans le rompre ; alors il enlevait l'argent en le faisant dissoudre dans un bain d'acide azotique, et il obtenait un fil presque invisible, dont les 1,000 mètres pesaient 0gr,05.

Le corps le plus ductile après le platine est l'or. Ainsi, avec un gramme d'or, on peut obtenir un fil de 3,000 mètres de longueur.

La *ductilité* seule suffit pour faire reconnaître certains minéraux et spécialement les métaux. Ainsi, le cuivre, l'or, l'argent natifs sont ductiles, c'est-à-dire que, sous le choc du marteau, ils se réduisent en plaques plus ou moins étendues et plus ou moins minces, tandis que certains corps, tels que l'arsenic, l'antimoine, le bismuth natifs, sont, par le choc du marteau, réduits en poussière. Certains corps non métalliques sont encore dits ductiles, parce que, imprégnés d'eau, ils se laissent réduire en feuilles ou gardent la forme qu'on leur imprime. Quelques argiles sont ductiles au plus haut degré sous ce rapport.

DUCTIROSTRE adj. (du-kti-ro-stre — du lat. *ductus*, tiré, allongé ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec allongé.

DUCTO-CONCHIEN adj. m. (du-kto-kon-ki-ain — du lat. *ductus*, tiré, allongé, et de *conchien*). Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe.

— Substantiv. : *Le* DUCTO-CONCHIEN.

DUCULE s. f. (du-ku-le). Ornith. Genre d'oiseaux colombins, formé aux dépens des pigeons.

DUDAÏM s. m. (du-da-imm — de l'hébreu *doudaïm*, nom d'une plante et d'un fruit). Bot. Espèce du genre concombre. ‖ Nom d'un végétal aphrodisiaque cité dans la Bible, particulièrement dans le Cantique des cantiques.

— **Encycl.** Le *dudaïm* forme, dans le genre concombre, le type d'un groupe ou sous-genre qui se distingue par des caractères assez importants. L'unique espèce qu'il renferme est une plante annuelle, à feuilles inférieures arrondies, les feuilles supérieures étant anguleuses et dentées. Les fleurs, jaunes et axillaires, donnent naissance à des fruits globuleux, de la forme et du volume d'une orange, un peu ombiliqués à la base, d'une couleur verte qui passe au jaune à la maturité, et d'une odeur agréable. Cette plante, originaire de Perse, a été introduite et cultivée dans tout l'Orient ; elle est très-répandue en Egypte, et l'on pense qu'elle entrait dans le régime alimentaire des Hébreux exilés dans ce pays. Faut-il toutefois la regarder comme le fameux *dudaïm* dont il est question dans la Bible ? Les avis sont partagés sur ce point. Pour Forskaël et plusieurs botanistes allemands, le *dudaïm* est, en effet, le concombre dont nous venons de parler ; pour les rabbins, c'est la mandragore dans les livres de Moïse, et la violette dans ceux de Salomon. Bruckmann y reconnaît la truffe ; Virey, le salep des Orientaux, formé des tubercules desséchés de divers orchis ; d'autres, le bananier ; enfin, on est allé jusqu'à retrouver le *dudaïm* dans l'artichaut, plante épineuse très-abondante en Egypte. On voit que le champ est largement ouvert aux conjectures, et que la question ne paraît pas près d'être résolue définitivement.

DUDDINGSTONE, petite ville d'Ecosse, comté et à 14 kil. E. d'Edimbourg, sur l'estuaire du Forth ; 3,800 hab. Importantes salines ; riches mines de houille. Briqueteries, tuileries.

DU DEFFANT (Mme). V. DEFFANT (DU).

DUDERSTADT, ville de Prusse, prov. de Hanovre, dans la principauté de Grubenhagen, à 22 kil. E. de Gœttingue, sur la Hahle, près de la frontière de la Saxe prussienne ; ch.-l. de bailliage ; 4,327 hab. Collége, séminaire ; hôtel de ville fort ancien. Industrie linière très-active ; fabriques de rubans, de lainages ; culture du tabac, du houblon ; brasseries. Commerce de bestiaux et de chevaux. Duderstadt fut érigée en ville au XIIIe siècle et devint très-florissante par son industrie et son commerce pendant le XIVe et le XVe siècle. Elle fit successivement partie des possessions de l'électeur de Mayence, de la Prusse, du royaume de Westphalie, du Hanovre en 1815, et enfin de la Prusse en 1866.

DUDES ou **DUDON**, médecin français du XIIIe siècle. Il suivit saint Louis dans ses expéditions contre les musulmans, assista à la mort de ce prince (1270) et retourna alors en France, où il fut médecin de Philippe le Hardi. Dudes était en même temps chanoine de Paris. Il prétendit que, atteint d'une fièvre aiguë, il avait été guéri miraculeusement par une apparition du saint roi et écrivit la relation de cette vision, dont il a été publié des extraits dans l'ouvrage intitulé : *Miracles de Monseigneur Loys*.

DUDEVANT (Mme), célèbre romancière. V. SAND (George).

DUDINCK (Josse), bibliographe hollandais du XVIIe siècle. Il était chanoine à Ressen (duché de Gueldre). On a de lui des ouvrages devenus extrêmement rares : *Bibliothecariographia* (Cologne, 1643, in-8°) ; *Palatium Apollonis et Palladis* (Cologne, in-8°) ; *Mundus Marianus* (Cologne, in-8°), etc.

DUDINGEN, petite ville de la Suisse, canton et à 4 kil. N.-E. de Fribourg ; ch.-l. du bailliage de son nom ; 2,347 hab. catholiques. Aux environs, on voit le curieux ermitage de Sainte-Madeleine.

DUDITH (André), théologien hongrois, né à Bude en 1533, mort à Breslau en 1589. Il visita, pour compléter ses études, l'Italie, la France, l'Allemagne ; apprit la philosophie, la théologie, les langues orientales, le droit ; se lia partout avec les hommes les plus distingués ; se rendit, en 1554, en Angleterre avec le cardinal-légat Polus ; poursuivit ensuite le cours de ses voyages, et fut appelé, en 1560, à l'évêché de Tina, en Dalmatie. Nommé, en 1562, député du clergé hongrois au concile de Trente, Dudith s'y fit remarquer par son éloquence ; mais, s'étant prononcé en faveur du mariage des prêtres, il parut dangereux aux légats du pape, qui demandèrent son rappel à l'empereur Ferdinand. Ce prince, loin de blâmer la conduite de Dudith, lui donna l'évêché de Chonad, en Hongrie, puis celui des Cinq Eglises. Sous Maximilien II, Dudith fut envoyé en Pologne, où il se maria. Il se démit alors de son évêché, devint ambassadeur et conseiller secret de Maximilien, mais fut excommunié par la cour de Rome, qui le condamna à être brûlé vif comme hérétique. Devenu veuf, il se remaria en 1579, embrassa ouvertement le protestantisme et alla terminer ses jours à Breslau. « Dudith haïssait les vices et non point les hommes, dit Nicéron, et tâchait de faire du bien à tout le monde... Il commença, sur la fin de sa vie, à douter des vérités de la religion chrétienne, ou du moins à en disputer avec Socin, et, comme il n'était pas entièrement satisfait des réponses qu'on faisait à ses objections, il prit le parti de ne plus s'occuper de questions de théologie et se tourna du côté des mathématiques. » Ses principaux écrits sont : *Commentariolus de cometarum significatione* (Bâle, 1579) ; *Epistola de hæreticis non persequendis* (1584, in-4°) ; *Orationes in concilio Tridentino habitæ* (1610, in-4°), etc.

DUDKA s. f. (du-dka). Mus. Sorte de flûte russe dont on ne tire qu'une seule note, de façon qu'il faut réunir un grand nombre de musiciens, dont chacun donne une note différente, pour exécuter un morceau quelconque. ‖ Autre instrument russe, formé de deux roseaux juxtaposés, percés de trois trous, et accordés à un octave d'intervalle de l'un à l'autre, de façon à produire l'effet de deux instruments. ‖ On dit aussi DUTCHKA.

DUDLEY, ville d'Angleterre, comté de Worcester, à 13 kil. O. de Birmingham, sur le canal qui porte son nom ; 46,000 hab. « Dudley, dit M. A. Esquiros, est une ville d'une grande industrie, située au centre d'un district riche en charbon de terre. La nuit, on voit flamber autour de soi, à une distance sans borne, les forges de Vulcain décrites par Homère. Toutes les fabriques, les usines, les mines forment en quelque sorte un grand faisceau s'étendant de village en village, de ville en ville, et dont la base est sous terre, dans ce vaste bassin houiller connu sous le nom de *South Staffordshire Coal Field*. » Dudley porte le nom d'un chef saxon qui, vers l'an 700, construisit un château sur une des hauteurs qui dominent la ville. Ce château, bien que ruiné, offre encore un aspect imposant avec ses tours octogonales, ses triples portes, son donjon d'où le regard embrasse un horizon très-étendu, son cachot, sa salle de justice, etc. Dans les carrières de pierre à chaux des alentours, on trouve en grand nombre un fossile, qu'on appelle la sauterelle de Dudley, et que l'on croit être une espèce éteinte de la famille des *monoculi*.

Le comte de Dudley est propriétaire de la plus grande partie du sol sur lequel est bâtie la ville, ainsi que de plusieurs des mines de houille, de fer et de pierre à chaux qu'on exploite dans les environs.

Dudley (canal de), voie navigable d'Angleterre. Il commence dans le comté de Worcester, près de la ville dont il porte le nom, et se divise en plusieurs branches, dont les deux principales vont se réunir, l'une au canal de Stourbridge, dans le comté de Stafford, à 3 kilom. N. de Stourbridge ; l'autre au canal de Worcester et Birmingham, à 4 kilom. S.-O. de Birmingham. Le développement total de ce canal est de 18 kilom.

DUDLEY, nom d'une famille historique anglaise, issue de Jean de Someric, qui, sous le règne de Henri II d'Angleterre, acquit le château et la seigneurie de Dudley. Sous le règne d'Edouard II, la baronnie passa, par alliance, de la maison de Someric à celle de Sutton. John Sutton (lord Dudley, mort en 1487) se distingua pendant la guerre des Deux Roses, et laissa deux fils, Edouard et John. — Le petit-fils d'Edouard, Edmond DUDLEY, né en 1462, mort en 1540, fut conseiller privé et ministre du roi Henri VII, qui l'employa à un grand nombre de négociations, notamment à celles qui aboutirent au traité d'Etaples, conclu avec la France en 1493. Ses exactions l'avaient rendu tellement odieux, que Henri VIII, à son avénement (1509), fut obligé de le faire conduire à la Tour de Londres et de faire instruire son procès. Condamné à mort, il fut décapité, en même temps que son complice, sir Richard Emson.

DUDLEY (John), duc de Northumberland, fils du précédent, né en 1502, mort en 1553. Il fut rétabli en 1511 dans toutes les dignités de son père, parut à la cour en 1523 et devint rapidement le favori de Henri VIII, qui le combla de faveurs. Vicomte de Lisle en 1541, gouverneur de Boulogne en 1543, grand amiral en 1545, il fut compris par le roi mourant au nombre de ses exécuteurs testamentaires et des régents du royaume. A l'avénement d'Edouard VI (1547), John Dudley vit encore croître sa faveur. Créé comte de Warwick, duc de Northumberland, grand maréchal d'Angleterre, pendant le règne d'Edouard, il gouverna l'Angleterre. Il aspirait plus haut encore, à faire passer le sceptre dans sa famille. Il persuada à Edouard VI d'exclure du trône ses sœurs Marie et Elisabeth et de choisir pour héritière Jane Grey, petite-fille de Charles Brandon, duc de Suffolk, et de Marie, sœur de Henri VIII, veuve de Louis XII, et qu'il avait donnée pour femme à son fils lord Guildford. A la mort d'Edouard VI (1553), Jane régna, en effet, mais quelques jours seulement. Marie fit aisément reconnaître ses droits, et la malheureuse Jane périt à dix-sept ans, victime de l'ambition de son beau-père.

Dans son admirable histoire de Jane Grey, M. J.-M. Dargand fait de John Dudley le portrait suivant : « Le vicomte de Lisle n'était, sous le manteau d'un lord, qu'un bandit féroce. C'était un débauché, un conspirateur et un fripon noyé de vices, impatient de réaliser son ambition effrénée, même par le crime. Il n'y avait pour lui ni amitié, ni famille, ni religion : c'étaient des sentiments dont il se jouait afin d'ensorceler ses dupes et ses victimes. Il se servait de Dieu, du diable et des hommes pour tout usurper autour de lui... Il s'attacha successivement à Wolsey et à Cromwell ; il les abandonna au moment précis où ils furent malheureux... Il avait tout subordonné à l'ambition : devoir, amitié, reconnaissance, pitié. Il avait tué l'un par l'autre ses bienfaiteurs... Il avait ourdi des trames, amassé des trésors, violé des serments, veillé, combattu, afin d'obtenir le pouvoir. Et il se trouva qu'il n'avait tant fait que dans l'intérêt de la princesse Marie, dont le droit parut plus évident par l'usurpation des Dudley. »

Ce personnage, le plus perversement réfléchi des ambitieux, qui a laissé dans les annales de l'Angleterre une aussi sombre trace, ne sut pas ennoblir ses derniers instants. Il disputa obstinément sa vie à ses juges ; mais l'abaissement et l'hypocrisie qu'il déploya jusque sur l'échafaud ne purent sauver sa tête, qui tomba sous la hache le 22 août 1553. — Son fils aîné, Ambroise DUDLEY, comte de Warwick, né en 1530, mort en 1589, avait été enveloppé dans sa condamnation ; mais il fut gracié et rendu à la liberté en 1554. La valeur qu'il déploya dans l'expédition des Pays-Bas et au siége de Saint-Quentin lui fit rendre une partie des dignités qu'avait eues son père. Sous le règne d'Elisabeth, il fut créé baron de Lisle et comte de Warwick ; mais il ne prit aucune part aux affaires politiques et se contenta d'être l'un des ornements de la cour d'Angleterre. L'urbanité de ses manières et la douceur de son caractère lui avaient fait donner le surnom de *bon comte de Warwick*. — Son frère puîné, Robert DUDLEY, fut, sous le nom de comte de Leicester, un des favoris d'Elisabeth. Nous lui consacrons l'article suivant.

DUDLEY (Robert), comte de Leicester, favori de la reine Elisabeth, né vers 1531, mort en 1588. Il entra de bonne heure au service d'Edouard VI, qui le fit chevalier et qui assista en 1559 à son mariage avec Amy, fille et héritière de sir John Robsart. Arrêté en même temps que son père, il fut, comme lui, condamné à mort ; mais la reine Marie lui fit grâce en 1554 et le rétablit plus tard dans les droits de la noblesse. Avec l'avénement de la reine Elisabeth commença la faveur extraordinaire qui en fit le plus grand personnage de la cour d'Angleterre. Sa beauté physique, l'élégance de ses manières et son habileté de courtisan le poussèrent aussi loin que possible dans les bonnes grâces de la reine *vierge*, qui le nomma, tout d'abord, maître de la cavalerie, chevalier de la Jarretière, conseiller privé, et le combla de dons plus solides, sous forme de riches domaines et de magnifiques châteaux. En 1560, la comtesse de Leicester mourut, par un crime peut-être, dans le sauvage domaine de Cunnor, comté de Berk, où son mari l'avait reléguée. Leicester put aller se livrer sans contrainte à l'espoir ambitieux qu'avaient fait naître dans son esprit les tendres sentiments que la reine ne cherchait aucunement à déguiser ; mais Elisabeth, en se donnant un amant, n'entendait pas accepter de maître, et le comte en eut la preuve quand elle entreprit de le marier avec Marie Stuart, proposition que la reine d'Ecosse repoussa,

d'ailleurs, avec indignation. En 1564, il fut créé baron de Denbigh, comte de Leicester, et élu chancelier d'Oxford. A peu près à la même époque, il se lia avec lady Howard, veuve de lord Sheffield, qui lui donna un fils et qui prétendit lui avoir été secrètement unie par un mariage. En 1575, il était au pinacle de la fortune, et c'est cette année qu'eurent lieu, dans son château de Kenilworth, où la reine vint résider dix-sept jours, les fêtes splendides restées si célèbres. D'après Dugdale, Leicester aurait dépensé, pour la décoration seule de son château, plus de 60,000 livres sterl. (1,500,000 fr. de notre monnaie). En 1576, Leicester épousa secrètement la comtesse d'Essex. La reine, en apprenant ce mariage, entra dans une violente colère ; mais Leicester s'était tellement rendu maître de son esprit qu'elle ne put se résoudre à se séparer de son favori. En 1585, elle lui donna le commandement des troupes anglaises envoyées aux Pays-Bas, et il reçut des Provinces-Unies le titre de capitaine général, avec le contrôle absolu sur l'armée et les finances de la république. Elisabeth prit ombrage de la haute position faite à son favori. Les Hollandais, de leur côté, n'eurent pas lieu d'être satisfaits du résultat des opérations de leur capitaine général contre Alexandre Farnèse. Appelé en Angleterre en 1586, pour donner son avis, alors que se débattait dans le conseil royal le sort de l'infortunée Marie Stuart, il proposa à Elisabeth de se débarrasser secrètement de sa rivale en l'empoisonnant. Ce conseil ne fut pas suivi ; car on sait de quelle façon se terminèrent la vie et les souffrances de la reine d'Ecosse (1587). Après le drame de Fotheringay, Leicester retourna dans les Pays-Bas ; mais son administration devint si impopulaire, qu'il se vit obligé de reprendre, au bout d'une année, le chemin de l'Angleterre (1588). Une faveur presque inouïe jusqu'à cette époque l'y attendait. La reine créa pour lui le poste de lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande. Il mourut très-peu de temps après. Perfide, cruel et dissolu, Leicester affecta toute sa vie des sentiments religieux presque exagérés, ne manquant aucun service divin, observant scrupuleusement les jeûnes et faisant avec ostentation des œuvres de charité grandioses. Entre autres fondations pieuses, on lui dut l'érection de l'hôpital de Warwick.

Le dénoûment du mariage de Leicester avec Amy Robsart est le sujet du beau roman intitulé le *Château de Kenilworth*, dans lequel Walter Scott a dessiné de main de maître le portrait de ce courtisan débauché et perfide, qui avait hérité de tous les vices de son père, mais non de tous ses talents.

DUDLEY (Robert), fils du précédent et de lady Sheffield, né à Sheen (Surrey) en 1573, mort en 1639. Il organisa à ses frais une expédition maritime, avec laquelle il fit voile pour l'Amérique en 1594 et s'empara de quelques navires espagnols. En 1596, il se signala à la prise de Cadix. A son retour en Angleterre, il tenta d'établir la légitimité de sa naissance et d'obtenir les domaines de son père ; mais ses efforts échouèrent devant la résistance de la comtesse d'Essex, veuve de son père. Quelque temps après, bien qu'il fût déjà marié et qu'il eût quatre filles, il séduisit la fille de sir Robert Southwell, s'enfuit avec elle à Florence, et, prenant le titre de comte de Warwick, fut créé chambellan de la grande-duchesse de Toscane et prince du saint-empire romain. Il ajouta alors à ses titres celui de duc de Northumberland. Le Parlement confisqua ses propriétés en Angleterre et le mit hors la loi ; mais son crédit à la cour de Toscane ne fit qu'augmenter de jour en jour. Il fonda la prospérité de Livourne en desséchant un vaste marais qui s'étendait de Pise à la mer, améliora le port et ses abords, obtint du duc de Toscane de le déclarer port libre et y attira un certain nombre de négociants anglais. Ayant reçu pour prix de ses services une pension libérale, il construisit un palais magnifique et fit de sa villa de Carbello, à 4 kilom. de Florence, un séjour enchanteur. Ami et protecteur des lettres, il composa lui-même plusieurs ouvrages, dont le plus connu est son *Del arcano del mare*, et publia une série remarquable de traités sur le commerce et la navigation (Florence, 1630-1646).

Le château de Dudley appartint à la famille Sutton jusqu'en 1697. A cette époque, il passa dans celle de Ward. John Ward (mort en 1774) fut créé (1763) vicomte de Dudley et de Ward. Ce titre s'éteignit en 1833, avec John William Ward (v. DUDLEY [J.-Guil. Ward]) ; mais il a été rétabli en 1860 au profit d'un des parents de ce dernier, William Ward.

DUDLEY (Paul), jurisconsulte américain, né dans le Massachusetts en 1675, mort en 1751. Son père et son grand-père avaient été successivement gouverneurs de sa province natale. Il fut lui-même élevé à l'université d'Haward, alla ensuite étudier le droit à Londres, et revint en 1702 dans le Massachusetts, en qualité d'avocat général. Dans la suite, il devint successivement juge (1718), puis premier juge. Par son testament, il fonda à l'université d'Haward un cours annuel en quatre leçons : la première, sur la religion naturelle ; la deuxième, sur la religion chrétienne ; la troisième, sur les erreurs de l'Eglise catholique romaine ; la quatrième ayant pour objet d'expliquer, de maintenir et de prouver la validité de l'ordination des ministres conformément aux anciennes coutumes de la Nouvelle-Angleterre. Ce cours, qui a encore lieu à Haward, est appelé *dudléien*, du nom de son fondateur. Paul Dudley était membre de la Société royale d'Angleterre. Il a écrit sur l'histoire naturelle douze traités, publiés dans les *Transactions* de ladite société, et fait paraître un ouvrage dans lequel il attaque violemment l'Eglise de Rome.

DUDLEY (Thomas), graveur anglais, mort en 1700. Il reçut les leçons de Hollar, dont il imita la manière sans atteindre la perfection. On estime particulièrement, dans son œuvre, les vingt-sept gravures à l'eau-forte qu'il exécuta pour l'édition d'Esope (Londres, 1678).

DUDLEY (Henri BATE), publiciste et auteur dramatique anglais, né à Fenny-Compton en 1745, mort en 1824. Il entra dans les ordres, mais s'occupa beaucoup moins de matières religieuses que de politique et de littérature. Il fonda successivement le *Morning-Post* (1775), le *Morning Herald*, l'*English chronicle* et le *Courrier de l'Europe*, journal français. Plus tard, il s'adonna à l'agriculture et obtint une médaille d'or pour les améliorations qu'il introduisit dans la culture des terres. A partir de 1784, Bate prit le nom de Dudley, porté par un de ses amis qui lui avait laissé sa fortune. Il remplit des fonctions ecclésiastiques à Bradwell, à Kilglass, à Willingham, et devint chancelier du diocèse de Fern, etc. ; mais il était avant tout homme du monde et de plaisir, et n'eut pas moins de trois duels. On lui doit plusieurs pièces de théâtre, dont les principales sont : *Flitch of Bacon* (1779) ; *The rival candidates* (1775) ; *The blackamoor* (le *Nègre blanchi*), pièce qui fut l'objet de rixes sanglantes en plein théâtre (1776) ; *Dramatic Puffers* (1782) ; *The Woodman* (1791) ; *The travellers in Switzerland* (1793).

DUDLEY (Jean-Guillaume WARD), homme d'Etat anglais, né en 1781, mort en 1833. Il siégea presque sans interruption de 1803 à 1823 à la Chambre des communes, où il se fit remarquer comme orateur, entra, à la mort de son père (1823), à la Chambre des lords, devint le chef de la fraction modérée des whigs, et reçut le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet de Canning, en 1827. Bientôt après, une maladie mentale amena la retraite de Dudley, dont on citait le talent oratoire et l'élégance des dépêches diplomatiques. On a de lui : *Vie de Horné Toke*, publiée dans le *Quaterly review*, et *Correspondance avec l'évêque de Landoff* (1840), qui renferme des matériaux précieux pour l'histoire de son époque. C'est lord Dudley que Bulwer a mis en scène dans son roman de *Pelham*, sous le nom de lord Vincent.

DUDLEY-DIGGES, jurisconsulte anglais. V. DIGGES.

DUDON, historien français du XIe siècle, chanoine, puis doyen de la collégiale de Saint-Quentin. Il écrivit, sur l'invitation de Richard Ier, duc de Normandie, une chronique latine, mêlée de prose et de vers, sur les ducs de Normandie, de Rollon à Richard Ier (912-1002), précédée d'une courte notice sur l'origine des Normands et leurs brigandages aventureux sous le fameux Hasting. Cette histoire, que Guillaume de Jumiége a continuée, et qui a fourni à Rob. Wace une partie des matériaux de son roman du *Rou*, a été insérée par Duchesne dans les *Historiæ Normannorum scriptores antiqui* (1619, in-fol.). C'est un tissu de fables et de légendes. « Il n'y a pas plus de fond à faire sur cette histoire, dit dom Rivet, que sur la *Théogonie* d'Hésiode et l'*Iliade* d'Homère. »

DUDON (Pierre-Jules), jurisconsulte français, né en 1717, mort en 1800. Il occupa le poste de procureur général près le parlement de Bordeaux, se montra opposé aux réformes de la Révolution et fut quelque temps emprisonné comme suspect, en 1794. Il a publié : *Compte rendu des constitutions des jésuites* (Bordeaux, 1762).

DUDON (le baron), homme politique, né à Paris vers 1785. Aujourd'hui tombé dans l'oubli le plus complet, il dut la bruyante notoriété dont il jouit un instant à une accusation de concussion, sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer. Bornons-nous à narrer les faits. Créé baron par l'Empire, Dudon s'empressa, en 1815, d'offrir ses services aux Bourbons, et le gouvernement restauré le chargea de présider la commission mixte établie pour liquider les créances des étrangers envers la France. Vers ce même temps, une immense fortune advint on ne sait d'où au fonctionnaire. La coïncidence parut bizarre, à ce point qu'un jour, à la Chambre des députés dont il était membre, Dudon ayant signalé, dans la discussion du 28 février 1822, à l'occasion des missionnaires de l'église des Petits-Pères, un groupe de jeunes gens qui voulaient, disait-il, piller la Banque, il fut souffleté par ces paroles : « Servez-vous du mot propre, monsieur Dudon ; ils voulaient la liquider. » Le mot ne fut pas perdu, et, de 1822 à 1830, époque à laquelle M. Dudon rentra dans la vie privée d'où il n'eût jamais dû sortir, il fut poursuivi par des quolibets de toutes sortes. Journaux, brochures, lithographies, rien ne fut épargné. On ne lui fit pas même grâce du calembour, et longtemps on ne l'appela que le Cosaque Dudon.

DUDON (Thomas), médecin français. V. DUDES.

DUÈGNE s. f. (du-è-gne ; *gn* mll. — espagnol *dueña*, gouvernante, proprement dame, du lat. *domina*, maîtresse, auquel répond également le français *dame*). Gouvernante ou vieille femme chargée, surtout en Espagne, de veiller sur la conduite d'une jeune personne : *Sa* DUEGNE *ne la quitte pas un moment.* (Acad.)

. . . . . . La *duègne* quelque part
S'occupe gravement des apprêts du départ.
C. BONJOUR.

— Par ext. : Vieille femme revêche, incommode :

Il ne rougirait pas d'un honnête métier,
Et croirait plus louable et même plus altier
De vivre honnêtement de l'art que l'on enseigne,
Que d'épouser la dot de quelque vieille *duègne*.
PONSARD.

— Théâtre. Actrice qui joue le rôle des duègnes, des vieilles femmes : *Mme Pernelle dans* Tartufe, *Marceline dans le* Barbier de Séville, *sont des rôles qui appartiennent à l'emploi des* DUÈGNES. *Une* DUÈGNE *qui a été jeune première doit connaître toutes les rubriques.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Sur la scène française, la *duègne* remplit un rôle comique de femme âgée et qui demande, pour être tenu convenablement, du talent et de l'expérience. Beaucoup d'actrices y ont excellé, et il est facile d'en comprendre la raison. En effet, ces personnages, importés chez nous, disons-le en passant, au XVIIe siècle, lorsque deux reines espagnoles vinrent successivement s'asseoir sur le trône de France, ces personnages sont presque toujours interprétés par des artistes blanchis sous le harnais et qui, en changeant d'emploi avec l'âge, ont acquis des qualités sérieuses à l'estime du public. C'est ainsi que Mme Desbrosses, après avoir tenu successivement aux Italiens et à l'Opéra-Comique les rôles de petites filles, de travesties, d'amoureuses, appelées à cette époque Dugazon-corsets, de mères Dugazon, se consacra spécialement et avec un grand succès aux emplois de *duègnes*, après la retraite de Mme Gontier, qui, avant d'être la meilleure *duègne* de l'Opéra-Comique, en avait été la meilleure soubrette. Mme Gontier, ou plutôt la *bonne maman Gontier* — car c'est ainsi qu'on l'appelait — avait tout ce qu'on peut désirer pour cet emploi, où l'art ne doit jamais se faire sentir, où il faut tout exprimer sans laisser apercevoir d'intention, où il faut surtout éviter la charge. Elle était étourdissante de verve et de rondeur comiques. Elle savait tour à tour faire rire et pleurer, ce qui est presque une nécessité du rôle. Ne quittons pas l'Opéra-Comique sans rappeler les noms de Mmes Boulanger et Casimir qui, elles aussi, n'ont paru dans les *duègnes* qu'après avoir brillé ailleurs. Au Théâtre-Français, Mme Desmousseaux, fille de Baptiste aîné et son élève, a mérité d'être surnommée la reine des *duègnes ;* Mme Thénard, à qui succéda Mme Lambquin, a dignement marché sur ses traces. Aujourd'hui, Mlle Jouassain tient l'emploi en comédienne expérimentée. Toute jeune, elle s'y est vouée ou plutôt dévouée, quand tant d'autres attendent pour le faire que les rides leur soient venues. C'est d'ordinaire après avoir passé par les rôles de soubrettes, et quand une longue pratique a nécessairement perfectionné chez elles les qualités qu'elles ont apportées au théâtre, que les actrices s'emparent d'un personnage qui n'est pas fait, on le sait, pour mettre en relief les grâces de la jeunesse et les charmes du visage. A l'Odéon, dans ces dernières années, nous avons tous applaudi la toute ronde et toute franche Mme Grassau. Le Vaudeville a eu d'excellentes *duègnes* dans Mme Duchaume, lors de sa création, et plus tard dans Mme Guillemin. Le Gymnase a vu Mlle Julienne conquérir une haute réputation en jouant avec la plus spirituelle intelligence les *duègnes* du répertoire de Scribe.

La *duègne*, telle que la jalousie espagnole nous la montre, sorte d'eunuque femelle inventée par les Bartholos de Madrid, farouches partisans des verrous et des grilles, n'existe guère, à proprement parler, dans la comédie de notre temps, ou, si elle s'y montre, ce n'est qu'à l'état de nourrice débonnaire, de femme de charge, de gouvernante. Beaumarchais, dans le *Mariage de Figaro*, nous en a fourni un type aimable sous les traits de Marceline, femme d'esprit, née un peu vive, mais dont les fautes et l'expérience ont réformé le caractère. Plus récemment, Victor Hugo, dans *Hernani*, a montré par le personnage de doña Josefa Duarte ce que peut être la *duègne* discrète de la vieille et romanesque Espagne. La *duègne*, prise dans son type original, la *duègne* des romans de Le Sage et des comédies de Beaumarchais, est une femme d'un âge respectable, assez respectable pour qu'elle ait oublié les passions de la jeunesse et soit complétement exempte de cette mémoire du cœur qui fait compatir aux maux jadis soufferts ; mais le calcul des maris défiants, des pères et des tuteurs impitoyables, qui comptent sur son incorruptibilité, pèche par ce point, que les passions juvéniles, en s'en allant, laissent la place à d'autres, et qu'une vieille âme, sourde aux supplications de l'amour, aux chansons et aux soupirs sous les balcons, se laisse aisément attendrir par le son des ducats et le toucher des bourses de soie. Il faut bien avouer que les Rosines, pupilles de bonne noblesse, jeunes filles de grande fortune, comtesses mariées à des barbons ou autres, plus ou moins surveillées, cadenassées et soupçonnées, sont si fertiles en ruses féminines et en bons tours diaboliques, que la matrone y perd ses peines, et trouve en fin de compte plus de repos et surtout plus de profit à prêter son silence à l'amoureux que sa langue aux jaloux. D'ailleurs, le métier a deux faces et deux emplois pour le même nom : il y a de braves et honnêtes *duègnes*, qui s'accroupissent sur les dalles des cathédrales et qui, négligeant les fonctions d'Argus, préfèrent, comme plus douces et plus lucratives, les fonctions de Mercure ; elles portent les billets, arrangent les rencontres, tiennent au besoin l'échelle de soie, cachent le galant, déguisent la dame, bernent le tuteur ou l'époux, en un mot rendent de ces services qu'on ne saurait trop payer quand on est grand d'Espagne et amoureux. Ce sont les *duègnes* de la tradition, les *duègnes* de la vieille comédie d'intrigue chauffée par un ciel de Castille ou d'Andalousie. Quant aux nôtres, les *duègnes* de la comédie moderne, du vaudeville et de l'opéra-comique, elles sont généralement plus simples, plus naïves ; elles ont une bonhomie qui sied à nos mœurs, une allure toute ronde ; il est plus facile de les tromper que de les acheter, de les prendre par le côté sensible et généreux que par l'appât du gain. En passant dans notre théâtre, le type s'est francisé. On peut taxer nos *duègnes* d'à présent de faiblesse et même de complaisance, mais du moins l'intérêt n'est pas leur défaut, ni la ruse non plus. Ce ne sont point là les entremetteuses de profession, personnes dissimulées, immorales de l'ancien répertoire, à qui il faut pour se mouvoir la défiante Espagne ou Venise la débauchée. Compagnes et gardiennes aimées des jeunes filles en âge d'être mariées, elles n'en sont pas les complices effrontées et cyniques, excepté toutefois sous la plume fantaisiste, audacieuse et colorée des romantiques qui, dans leurs excursions à travers le moyen âge et l'imitation étrangère, ont retrouvé le personnage dans son intégrité première ; mais l'école du bon sens, mais Scribe, mais Ponsard, mais Emile Augier et les autres écrivains à la suite ont pris plus bourgeoisement, plus prosaïquement les choses, et il a été convenu qu'on appellerait *duègne* sur la scène toute personne d'âge mûr, parente ou gouvernante, qui, dans le drame ou la comédie, accompagne, surveille et chaperonne toute jeune fille et toute jeune femme. C'est là un type qui se rencontre à toutes les époques et dans toutes les littératures, chez les Grecs et chez les Romains, dans le théâtre asiatique aussi bien que dans le théâtre européen, à Pékin comme à Venise, à Londres et à Paris.

En se rapportant à la distribution des rôles de *Tartufe*, des *Femmes savantes*, du *Bourgeois gentilhomme*, de *Georges Dandin*, on peut voir que les rôles de Mme Pernelle, de Philaminte, de Mme Jourdain et de Mme de Sotenville ont été créés par des hommes. Béjart cadet représentait le premier de ces personnages, et André Hubert les trois autres. Hubert, comédien de la troupe de Molière, ensuite de la troupe appelée de Guénégaud, en 1673, s'est fait en outre applaudir dans Mme Jobin, de la *Devineresse*, de Thomas Corneille et Visé (1679). Ainsi, du temps de Molière, l'emploi des *duègnes* n'était pas encore tenu par les femmes.

Parmi les scènes les plus célèbres où figure la *duègne* sur notre théâtre, on ne peut oublier le charmant épisode de la *camerera mayor* dans *Ruy Blas*. La reine d'Espagne aussi avait sa *duègne*, qui ne la quittait pas d'une semelle et lui rappelait sans cesse les règlements de l'étiquette. Voici ce célèbre morceau :

LA REINE.

Je veux sortir !

LA DUCHESSE D'ALBUQUERQUE, *camerera mayor, après avoir fait une profonde révérence à la reine.*

Il faut, pour que la reine sorte,
Que chaque porte soit ouverte — c'est réglé —
Par un des grands d'Espagne ayant droit à la clé.
Or, nul d'eux ne peut être au palais à cette heure.

LA REINE.

Mais on m'enferme donc ! Mais on veut que je meure !
Duchesse, enfin !

LA DUCHESSE, *avec une nouvelle révérence*

Je suis camerera mayor,
Et je remplis ma charge.

Un instant après, nouveau caprice de la reine, nouvelle révérence de la duchesse.

LA REINE.

Vite, un lansquenet ! à moi, toutes mes femmes !
Une table, et jouons !

LA DUCHESSE, *aux duègnes.*

Ne bougez pas, mesdames.
Sa Majesté ne peut, suivant l'ancienne loi,
Jouer qu'avec des rois ou des parents du roi.

LA REINE, *avec emportement.*

Eh bien ! faites venir ces parents.